Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Du 5 mars 2018

Présents : CORBIERE-FAUVEL Monique - JAUROU Gilles - GRANET Martine - BOZZO Bruno -

SERGENT Catherine - BIROT Jean-Louis - CAZOTTES Béatrice - DAVALAN Christian -

BRAYLE Sébastien - NOEL Géraldine - SANLEFRANQUE Pascal -

<u>Excusés représentés</u> : GUILLERMIER Ghislaine a donné pouvoir à BRAYLE Sébastien - COUDERC Philippe a donné pouvoir à CORBIERE-FAUVEL Monique - VIAULES Perrine a donné pouvoir à BOZZO

Bruno - . BARDET Guy a donné pouvoir à GRANET Martine -

Secrétaire de Séance : BOZZO Bruno

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance. Monsieur BOZZO Bruno se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du maire :

Un nouveau contrat de maintenance informatique concernant le logiciel mairie E- Magnus pour une durée de 3 ans a été signé. Le coût pour 2018 est de 2 330 €.

2. Etat des restes à réaliser au 31/12/2017 :

Madame le Maire précise que, la clôture du budget d'investissement 2017 intervenant le 31.12.2017, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2018 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser au 31.12.2017 du budget principal de la Commune dont les montants à reporter ressortent à :

- Montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter : 78 959.00 €
- Montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter : 4 031.00 €

Cet état des restes à réaliser est approuvé à l'unanimité.

3. <u>Budget annexe de l'assainissement : autorisation spéciale d'ouverture de crédits exercice</u> <u>2018 :</u>

Compte tenu de travaux à réaliser en urgence et surtout sans attendre le prochain budget 2018, il est proposé au conseil l'ouverture spéciale de crédits pour y faire face.

Cela concerne:

- 1 nouveau branchement : 5 000 €
- 6 raccordements « siphon » à changer : 11 000 €

Cette autorisation d'ouverture de crédits est votée à l'unanimité.

4. Chambre régionale des comptes : Communauté de Communes Tarn & Dadou – Rapport d'observations définitives :

Les membres du conseil ont pu préalablement en prendre connaissance ; aucune observation est faite en séance. Il ressort de ce rapport qui concerne la période de 2010 à 2016 (avant fusion) que la situation de la communauté de communes est saine. Il est rappelé par ailleurs que le Président de l'agglomération est disposé à venir rencontrer le conseil municipal, ce sera l'occasion d'échanger sur le devenir du territoire.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte du rapport qui a été établi et n'émet aucune observation.

5. <u>Avis du conseil municipal sur le projet arrêté du Plan Local d' Urbanisme de la commune de TECOU :</u>

Le PLU de TECOU a été validé par le Conseil Communautaire. Ce projet se caractérise notamment par un recentrage de l'urbanisation au pourtour du bourg et au niveau des hameaux. Un intérêt est également porté pour conforter l'activité équestre existante ainsi que la zone d'activité située «Aux Pigots » .

Avec 14 voix « pour » et 1 « abstention » le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet arrêté de PLU.

6. <u>Comunauté de Communes Tarn & Dadou : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2016- :</u>

Chaque conseiller a reçu une copie de ce rapport par mail. Un résumé est rappelé en séance. Aucune remarque n'est à relever. Le conseil municipal en prend acte. Ce rapport est à la disposition du public sur le site de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, à la rubrique « Environement » (entrée Tarn & Dadou) ainsi qu'au secrétariat de la Mairie.

7. ENEDIS: Redevance D'Occupation du domaine Public d'Electricité - RODP 2018 - :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public d'électricité s'élève à 203 €. A l'unanimité le conseil municipal accepte la redevance proposée.

8. Informations et questions diverses :

- Dans le cadre du programme anti intrusion l'agglo préconise que le portail du groupe scolaire mesure 2 m de haut. Actuellement celui-ci est à 1,50 m. Une vérification sera faite pour vérifier les obligations réglementaire en la matière et les suites à donner.
- Il semble que se propage une rumeur de fermeture de classe. A ce jour aucune information de ce genre n'est parvenue en mairie.
- Un courrier du président du conseil départemental nous informe que le rapport sur le développement durable du Département du Tarn est consultable sur le site **tarn.fr**. Il fait état de l'engagement du Département à agir pour la transition énergétique avec les territoires.
- Les services du Département du Tarn vont mettre à disposition des séparateurs pour aménager la route de Faget. Ces aménagements déjà évoqués vont avoir pour effet de sécuriser et ralentir la vitesse sur cette route.

Séance levée à 22 h 20

Le Maire, Monique CORBIERE-FAUVEL Le Secrétaire, Bruno BOZZO